



Activité Partielle

2 septembre 2020

Activité Partielle

La Direction a convoqué les organisations syndicales ce jour pour leur communiquer un changement dans le planning de l'activité partielle dû à un problème de panne sur l'OP 280 de la ligne des culasses.

2 jours d'activité partielle seront donc anticipés sur la fin de mois et positionnés

Jeudi 3 septembre et vendredi 4 septembre

Pour les secteurs suivants :

- Arbres à cames
- Main Line
- Ligne C8/C9

Les Vilebrequins et les services liés au Montage seront en équipe réduite.

INFORMATION RH

Activité partielle de septembre 2020

Suite aux derniers événements à la production des Culasses (280), nous devons réorganiser le planning de production comme suit

		★			SEPT.sem 37	SEPT. sem 38	SEPT.sem39★	★ SEPTEMBRE / oct				
cadre/salarié.e en formation : non concernés		02-sept	03-sept	04-sept	05-sept	06-sept	07-sept	08-sept	09-sept	10-sept	11-sept	12-sept
salarié.e alternant : selon possibilité d'encadrement		13-sept	14-sept	15-sept	16-sept	17-sept	18-sept	19-sept	20-sept	21-sept	22-sept	23-sept
Usinage	Blocs											
	Mini ligne Heller bloc											
	Culasses											
	Mini ligne Heller Culasse											
	Anneau 3 Blocs et Culasses											
Montage	Arbre à cames											
	bielles											
	STAFF usinage											
	Vilebrequins											
	Main line											
Logistique	C8/C9 - 1 poste											
	UTE38-BRDM											
	staff Montage											
	reception Magasin appro											
	relance et programmation											
RESTAURANT	staff logistique											
	Expédition											
	Qualité et PTS											
	Maintenance et bâtiment											
	Sécurité (dont pompier)											
RESTAURANT	Service santé au travail (mini : médecin présent)											
	COP (qualité)											
	Prototype											
	RESTAURANT											
	RESTAURANT											

■ Arrêtage (activité partielle) - pas d'intervention dans le secteur
■ Arrêtage normal, pour tout l'effectif du service - absence sur motif de congé
■ Arrêtage partiel par rotation selon planning du service
■ Arrêtage partiel sauf pour une partie de l'effectif du service selon nécessité - pas d'intervention dans le secteur